

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 22 novembre 2016

Sur convocation de Jean-Claude Prost, maire de Buffières, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie le 22 novembre 2016.

Membres présents :

Mmes Elise Dussably, Christiane Damman

Mrs Michel Labarre, René Duclos, Jean-Pierre Chatillon, André Lacas, Michel Cottin, Henri Mathonnière

Membres excusés: Mme Emilie Poulet

L'assemblée peut valablement délibérer. Christiane Damman est nommée secrétaire de séance. J-C Prost, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 20 H 30.

1/-Approbation du compte rendu de la réunion précédente.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/-Modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois.

Le Conseil municipal prend délibération pour valider la modification des statuts de la Communauté de Communes du Clunisois telle que proposée par la communauté de communes du clunisois à l'unanimité.

3/-Nouvel adressage : décision, demande de subvention pour demande de police si décision positive.

Le Conseil municipal prend délibération et valide la mise en place de l'adressage avec le service de la Poste pour un montant de 2 550€ TTC.

4/- Plan zéro phyto : décision.

Le coût de l'étude par FREDON s'élève à 3150€ subventionné à 80% ce qui laisse un montant de 600€ à la charge de la commune.

Après discussion, il semble intéressant de faire un relevé des surfaces et linéaires concernés et d'autre part de prendre connaissance des avancées sur cette pratique dans d'autres communes comme à Salornay.

L'unanimité est acquise sur la démarche et un groupe constitué de : René Duclos, André Lacas, Michel Labarre et Henri Mathonnière travaillera sur une réflexion plus poussée. Une réunion est prévue début janvier.

5/- Inscriptions des coupes pour l'exercice 2017 des parcelles 17 et 18.

Le Conseil municipal prend délibération et valide l'inscription des parcelles 17 et 18 aux coupes pour l'exercice 2017.

6/-Tranche 3: choix des entreprises.

Le Conseil municipal prend délibération et accepte les entreprises suivantes pour les travaux de la tranche 3 pour un montant total de 114866.61€ :

-Lot 02-Gros œuvre : 11358.65€	Entreprise CHBTP
-Lot 06- Menuiseries intérieures : 5359.64€	SARL Clément
-Lot 07- Plâtrerie-Peinture : 27330.43€	SMPP
-Lot 09- Revêtement de sols : 6784.47€	Paray Lino
-Lot 10- Chauffage-ventilation : 14760.90€	DB Entreprise
-Lot 11- Plomberie-Sanitaire : 8457.09€	DB Entreprise

-Lot 12- Electricité-courants fort/faible : 8875.43€
-Lot 15- Ravalement : 31940.00€

E. Monteil
Entreprise CHBTP

7/-Les travaux d'extension de la cuisine scolaire.

Le Conseil municipal prend délibération et accepte le budget prévisionnel du montant des travaux tel que proposé par l'architecte, A. Granjon, soit 23996.40€TTC, 19997€HT.

8/- Ravalement de façade de l'immeuble Ecole/Mairie : décision.

Il est décidé à l'unanimité de refaire le ravalement de cette surface dans sa totalité. Le montant du devis du Lot 15 inclut ce coût.

9/- Réfection du Mille clubs.

Tous les devis nécessaires ont été fournis. La commune est dans l'attente de la validation de ce projet par le conseil communautaire du 30 janvier 2017. Dans le cas d'une réponse positive qui verrait une subvention importante attribuée à ce projet, les travaux seraient réalisés en une seule tranche. Sinon, il sera obligatoire d'entreprendre ces rénovations en deux tranches : cuisine ou salle.

10/- La vie des commissions.

SIRTOM : le préfet a accepté que nos déchets soient transportés au SYTRAIVAL à Villefranche/Saône.

11/- Questions diverses.

Conseil des jeunes de la Comcom : une subvention contribuant à l'achat d'une yourte leur a été attribuée. Ils ont présenté leur projet dans une réunion tenue avant le conseil municipal ce jour.

Carte scolaire : une réunion a eu lieu avec Mme Frayaux-Metiaux évoquant la fragilité de notre RPI. Il est indispensable d'élargir notre réflexion aux autres communes afin de trouver des solutions pour augmenter nos effectifs si nous voulons garder les 2 sites. La survie en dessous d'un seuil de 20 élèves par enseignant semble difficile dans le contexte actuel.

Garderie et Poste : A compter du 1^{er} avril 2017, la personne en fonction prendra sa retraite. Une annonce à l'école et à la poste sera posée afin d'informer les personnes susceptibles d'être intéressées. Un contact a aussi été pris avec le Centre de Gestion pour connaître la possibilité de leur prestation et son coût.

Réunion publique de janvier : sa date sera fixée le 22 ou 29 janvier.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 H 15.

Secrétaire de séance,
Christiane Damman

Président de séance,
Jean-Claude. Prost